

Gaudreau, Noémie

De: Anick Courval <urbanisme@st-zotique.com>
Envoyé: 20 octobre 2020 11:13
À: Gaudreau, Noémie
Cc: Véronique Quane; jfm
Objet: RE: Questions supplémentaires reçues - période d'information publique du BAPE
Pièces jointes: REG - EXTRAIT - 532 - CHAPITRE 2 - DISPOSITIONS PÉNALES.pdf; reg Zonage no 529, chap 2.pdf; REGI - PRESENCE SOC - 202000.docx

Bonjour,

Je réponds aux questions suivantes :

Q1.Quels sont les pénalités aux agriculteurs qui ne respectent pas la réglementation des bandes riveraines ?

- a. Reg. de Zonage no 529, chapitre 2
- b. Reg. de Gestion no 532, chapitre 2

Q3.Est-ce que vous avez regardé pour les années futures suite à ce projet, les sédiments continueront de venir des terres agricoles comme tous les printemps. Aura-t-on une solution suite aux travaux de dragage?

Actuellement les agriculteurs sont mobilisés auprès du Programme d'aide financière du MAPAQ, Prime vert, volet 2. Nous travaillons ce programme en collaboration du COBAR-VS. Les dépenses admissibles sont financées à 90%. Le Programme est valide de 2019-2022. Nous avons demandé un report d'un an, suite à la présente pandémie qui a ralenti les interventions auprès des agriculteurs.

Les agriculteurs doivent réaliser ou mettre à jour leur PAA avec un agromone. Ils identifieront les problématiques et les solutions pour palier aux problèmes de transport de sédiments dans les cours d'eau agricole.

Suite au dépôt du rapport d'IRDA en décembre 2019, les données scientifiques ont permis d'identifier divers problématiques et les solutions restent à être analyser et identifier, afin d'améliorer la qualité de l'eau et réduire les sédiments dans les cours d'eau.

Dû à différentes situations hors de notre contrôle (pandémie, changements de personnel et maladie), les rencontres du Comité de gestion des sédiments des cours d'eau agricole n'ont pu eu lieu encore en 2020.

Nous projetons une rencontre en 2020 et 3 rencontres en 2021 afin de poursuivre sa mission.

Ce comité regroupe plusieurs acteurs du milieu et des experts dans le domaine.

Je vous transmets la liste des membres du Comité. Selon les besoins, des représentants de d'autres organismes ou ministères peuvent être conviés.

Chacun contribue à l'évolution du projet selon ces compétences et ses pouvoirs.

Nous avons pour projet d'identifier les actions prioritaires et établir un calendrier des différentes actions pour les prochaines années.

Nous avons débuté une analyse sur les possibilités et les apports d'ouvrage, entre autre, l'un aménagement de bassins de rétention et captation des sédiments.

Les aspects techniques (localisation, dimensions, la conception ...) sont à compléter. D'autres ouvrages et interventions doivent également être étudiés.

Les données de prises de données scientifiques seront prises selon un nouveau calendrier à établir. Les fréquences seront moins nombreuses, mais plutôt ciblés sur les périodes de pointes qui varient selon la température, la fonte des neiges et la quantité de précipitations.

Nous désirons comptabiliser les données afin d'évaluer la pertinence et l'efficacité des interventions sur les différents milieux.



Pour de plus amples renseignements, veuillez nous contacter.

Merci et bonne journée

Anick Courval, Urbaniste
Directrice du Service d'urbanisme
Service d'urbanisme



Municipalité de Saint-Zotique
1250, rue Principale
Saint-Zotique QC J0P 1Z0
450 267-9335 poste 226
urbanisme@st-zotique.com www.st-zotique.com

Ce document transmis par courrier électronique est confidentiel et destiné exclusivement à l'usage de la personne à laquelle il est adressé. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez svp le retourner à son émetteur. Toute distribution, reproduction ou autre utilisation de ce document par un destinataire non visé est interdite.



Est-ce nécessaire d'imprimer ce message?
Before printing this e-mail think if it is necessary?